



**Etablissement Public Foncier
de Grand Est**

BUREAU DU 06 JUILLET 2022

Délibération N°B22-054

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
METZ - 5 rue Vever - Logements sociaux
MO10L035700**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu la demande formulée par l'OPH Metz Métropole souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière du bien situé au 5 rue Vever, sis sur le territoire communal de Metz, en vue de créer des logements sociaux,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer l'OPH Metz Métropole annexée à la présente délibération portant sur l'acquisition, concomitamment la cession d'usufruit à l'OPH Metz Métropole, le portage puis à terme la cession complète du bien susvisé d'une superficie de 02 a 37 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 630 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec l'OPH Metz Métropole la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **26 JUIL. 2022**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas DOMANGE

Le Président du Conseil d'Administration,

Anthony CAPS